



## Demande de prime entreprises et administrations locales 2009

# Chauffage direct au gaz naturel

## Prime de max. 15 000 euros

### *Demander une prime en 5 étapes*

- ① Lisez attentivement les conditions générales et les conditions de l'action.
- ② Complétez le formulaire de demande de façon claire et exhaustive, puis signez-le.
- ③ Le cas échéant, demandez à l'entrepreneur enregistré de compléter et de signer l'attestation figurant dans la demande de prime.
- ④ Joignez une copie de la facture à la demande et indiquez les données demandées dans les conditions de l'action. Si les données demandées ne sont pas renseignées, Eandis ne pourra pas procéder au versement de la prime.
- ⑤ Envoyez tous ces documents à  
Eandis REG-afdeling  
Postbus 50  
9700 Oudenaarde  
fax: 09 263 48 56

Vous pouvez également introduire votre demande de prime via notre site web [www.eandis.be](http://www.eandis.be)

### *Traitement de la prime*

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.
- Si la demande est acceptée, vous serez averti par écrit de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par écrit et informé des motifs du refus ou des données manquantes.

### *Informations supplémentaires*

Numéro d'appel général 078 35 35 34  
reg@eandis.be  
[www.eandis.be](http://www.eandis.be)

## Conditions générales

Ces actions sont valables sur le territoire des gestionnaires de réseau de distribution mixtes pour l'électricité en Flandre : Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgas. Rendez-vous sur [www.vreg.be](http://www.vreg.be) afin de vérifier qui est votre gestionnaire de réseau de distribution.

La prime s'applique exclusivement aux mesures URE dans un bâtiment raccordé au réseau de distribution d'électricité d'un des gestionnaires de réseau de distribution précités.

**Seuls les formulaires de demande dûment complétés seront pris en considération pour l'octroi de la prime.**

La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture hors TVA.

La prime est strictement liée à l'adresse d'installation et sera versée par virement sur votre compte bancaire.

Les formulaires de demande doivent nous parvenir avant le 1er juillet 2010 et les versements peuvent avoir lieu dans les 6 mois suivant la demande.

Eandis se réserve le droit de se rendre compte sur place de la situation - à chaque étape du projet - et si nécessaire de contacter l'entreprise et/ou l'installateur qui fournit et/ou place l'installation ou dispense des conseils. Si l'installation ne correspond pas à la description donnée dans la demande, Eandis se réserve le droit de récupérer les primes versées.

L'octroi de la prime n'engage en rien la responsabilité d'Eandis quant à la qualité des appareils, matériaux et/ou résultats.

La demande de prime s'applique uniquement aux nouveaux appareils et nouveaux matériaux.

Les primes 'entreprises et administrations locales' s'adressent aux indépendants et professions libérales, entreprises, asbl, collectivités et administrations locales. Sont également considérés comme administrations locales: régies communales autonomes, écoles (avec numéro d'établissement), fabriques d'églises, hôpitaux tant publics que privés et institutions sociales et de santé.

## Conditions de l'action

- La demande de prime est valable uniquement accompagnée d'une copie de la facture (pas de devis) du chauffage direct au gaz naturel, avec indication du prix, de la marque, du type, du nombre et de la puissance thermique.
- La demande de prime est valable pour des factures datées entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009.
- La prime n'est pas cumulable avec la prime de la 'norme Maison passive'.
- Une liste des appareils de chauffage direct au gaz naturel certifiés (qui remplissent les critères imposés) est notamment disponible sur le site internet [www.aardgas.be](http://www.aardgas.be). Si les appareils installés ne figurent pas dans la liste, nous vous prions de nous remettre une attestation complétée par l'entrepreneur enregistré.
- La pose doit être réalisée par un entrepreneur enregistré.
- Aucune prime n'est accordée pour l'installation d'un chauffage à rayonnement à l'extérieur

## Montant de la prime

- La prime est fonction du type d'appareil et de la puissance. Un appareil dont la puissance est supérieure à 300 kWth n'entre pas en ligne de compte pour la prime. Si l'appareil affiche une puissance inférieure à 300 kWth, la prime est calculée suivant un maximum de 150 kWth. Si vous demandez une prime pour plusieurs appareils, la puissance totale ne peut être supérieure à 600 kWth par an et par site.
- Les primes sont calculées par kW :
  - aérotherme ouvert : **6 euro/kWth**
  - aérotherme fermé : **12 euro/kWth**
  - aérotherme à condensation : **25 euro/kWth**
  - générateur d'air chaud classique : **6 euro/kWth**
  - générateur d'air chaud à condensation : **25 euro/kWth**
  - appareil à rayonnement standard : **12 euro/kWth**
  - appareil à rayonnement dont le taux de rayonnement est 20 % supérieur : **17 euro/kWth**
  - appareil à rayonnement dont le taux de rayonnement est 40 % supérieur : **25 euro/kWth**

# Demande de prime entreprises et administrations locales 2009

## Chauffage direct au gaz naturel

Renvoyez ce document dûment complété et signé à **Eandis REG-afdeling, Postbus 50, 9700 Oudenaarde.**

### Coordonnées du demandeur

Entreprise/Établissement : .....

Nom ou description du bâtiment : .....

Prénom et nom de la personne de contact : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Numéro de compte bancaire :    -         -

ou IBAN\* : ..... et BIC\* : .....

- Je suis :
- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Promoteur immobilier       | <input type="checkbox"/> Syndic                   |
| <input type="checkbox"/> Société de logement social | <input type="checkbox"/> Entreprise clé-sur-porte |
| <input type="checkbox"/> Financier tiers            | <input type="checkbox"/> Aucun de ceux-ci         |

Si les informations communiquées révèlent que la demande concerne un investissement collectif ou un éventuel agissement pour le compte d'une tierce partie, nous vous contacterons afin de convenir du versement de la prime.

#### Pour les entreprises :

Numéro de TVA : ..... Code NACEBEL : .....

### Adresse d'installation (si elle diffère de celle du demandeur)

Entreprise/Établissement : .....

Nom ou description du bâtiment : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### Comment avez-vous pris connaissance de cette prime ?

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> mon architecte                 | <input type="checkbox"/> connaissances/famille       | <input type="checkbox"/> <a href="http://www.eandis.be">www.eandis.be</a>               |
| <input type="checkbox"/> mon entrepreneur               | <input type="checkbox"/> magazine Eandis             | <input type="checkbox"/> <a href="http://www.energiesparen.be">www.energiesparen.be</a> |
| <input type="checkbox"/> mon installateur               | <input type="checkbox"/> dépliant ou brochure Eandis | <input type="checkbox"/> <a href="http://www.premiezoeker.be">www.premiezoeker.be</a>   |
| <input type="checkbox"/> bureau d'accueil Eandis        | <input type="checkbox"/> salon                       |   |
| <input type="checkbox"/> autre canal (précisez) : ..... |  |   |

SUITE AU VERSO 

\* IBAN : notation internationale pour les comptes bancaires - BIC : code d'identification bancaire  
Utilisez vos numéros IBAN et BIC si vous les connaissez. Dans le cas contraire, votre compte bancaire suffira.  
Contactez votre banque pour plus d'informations.

# Demande de prime entreprises et administrations locales 2009

## Chauffage direct au gaz naturel

### Données chauffage direct au gaz naturel

Type d'installation	Nombre	Marque	Type	Puissance thermique totale
Aérothermes ouverts	.....	.....	.....	kWth
Aérothermes fermés	.....	.....	.....	kWth
Aérothermes à condensation	.....	.....	.....	kWth
Générateurs d'air chaud sans condensation	.....	.....	.....	kWth
Générateurs d'air chaud à condensation	.....	.....	.....	kWth
Appareil à rayonnement standard	.....	.....	.....	kWth
Appareil à rayonnement dont le taux de rayonnement est 20 % supérieur	.....	.....	.....	kWth
Appareil à rayonnement dont le taux de rayonnement est 40 % supérieur	.....	.....	.....	kWth

### Attestation de l'entrepreneur enregistré

Société: .....

Numéro d'enregistrement: ..... Personne de contact: .....

Rue: ..... N°: .....

Code postal: ..... Commune: .....

Téléphone: ..... Fax: .....

Numéro de TVA: .....

**J'atteste par la présente avoir installé un système de chauffage direct au gaz naturel à l'adresse d'installation indiquée. Le matériel installé satisfait aux normes et aux critères tels que stipulés dans les conditions de l'action.**

Signature:

Cachet de l'entrepreneur enregistré:

Le demandeur déclare accepter toutes les conditions générales et conditions de l'action mentionnées dans le présent document et joint à sa demande une copie de la facture du chauffage direct au gaz naturel.

Nom: ..... Fonction: .....

Date: ..... Signature: .....